



Délibération n°2025-07-1/11

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 074-217402544-20250623-DEL2025_07_1-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT** Marie-Hélène, **BARNOIN** Amaury, **BARRACHIN** Mireille, **CHARVIER** Josette, **MALLET** Emmanuelle, **MASSON** Michel, **PERA** Sophie, **PINEL** Bénédicte, **TILLY** Cécile

Absents/excusés : **BEAUQUIS** Michel, **MOISE** Bastien, **REYMOND** Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSÉDOU Marie

Secrétaire de séance : Cécile TILLY

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Attribution marche restauration cantine scolaire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 02 avril 2025 et fixant au 22 avril 2025 à 12 h 00 la date et l'heure limite de réception des offres au marché de services pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23/04/2025 ;

Considérant la présentation et la validation du projet de fonctionnement de la cantine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2025 lors de la séance du 21 janvier 2025 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'avis de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché de services pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société LEZTROY SAVOY 80 rue des gravières 73310 SERRIERES – EN -CHAUTAGNE pour une durée de maximum 4 ans et un **montant minimum HT de 240 000 €**.

Montant initial des repas :

Désignation des prestations	Prix U. HT	Prix U.TTC
Repas Élémentaire	4.20 €	4.43 €
Repas Adulte	4.86 €	5.13 €

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus



Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécille TILLY



Délibération n°2025-07-2/11

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 074-217402544-20250623-DEL2025_07_2-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT** Marie-Hélène, **BARNOIN** Amaury, **BARRACHIN** Mireille, **CHARVIER** Josette, **MALLET** Emmanuelle, **MASSON** Michel, **PERA** Sophie, **PINEL** Bénédicte, **TILLY** Cécile

Absents/excusés : **BEAUQUIS** Michel, **MOISE** Bastien, **REYMOND** Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSÉDOU Marie

Secrétaire de séance : Cécile TILLY

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Avenant n°1 marché restauration cantine scolaire

Madame le Maire explique que lors de l'élaboration du marché de restauration scolaire, le choix avait été fait de garder les fournisseurs actuels pour le pain de la cantine et de la garderie. Il s'avère que ce mode de fonctionnement sera plus contraignant que prévu, en effet, il n'y a pas d'agent pouvant assurer de façon pérenne la livraison du pain. Il a donc été demandé à la société LEZTROY de faire une proposition pour cette prestation, à savoir fourniture de pain pour la cantine et la garderie.

Mme Le Maire expose au conseil l'avenant n°1 :

Montant initial du marché public :

Désignation des prestations	Prix U. HT	Prix U.TTC
Repas Elémentaire	4.20 €	4.43 €
Repas Adulte	4.86 €	5.13 €

Les nouveaux tarifs retenus, applicables sont les suivants :

Typologie Scolaire	Prix U. HT	Prix U. TTC
Repas Elémentaire AVEC PAIN	4,35 €	4,59 €
Repas Adulte AVEC PAIN	5,05 €	5,33 €
Pain supplémentaire (400gr)	1.70 €	1.79 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'avenant N°1

- **Autorise** Mme le Maire à signer cet avenant

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécille TILLY



Délibération n°2025-07-3/11

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 074-217402544-20250623-DEL2025_07_3-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile**

Absents/excusés : **BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien, REYMOND Régis** a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : **Cécile TILLY**

Marché travaux cantine scolaire

Lot 07 : VMC

Mme le Maire expose que dans un ERP, le respect des normes de ventilation vise à garantir la sécurité et le confort des occupants ; la ventilation est essentielle pour maintenir une bonne qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Mme Le Maire explique que la commune a reçu 2 propositions :

- **ICR construction**, propose un avenant au marché en intégrant la ventilation de la cuisine, et fait une proposition de ventilation simple flux pour la salle de repas à **5 250 € HT**, (sans toutefois transmettre un devis détaillé).
- **SAS Loïc Electricité** pour la ventilation de la salle de repas. Ce dernier inclut également la ventilation des toilettes et du vestiaire (local à droite de l'entrée). Le devis s'élève à **4 120,50 € HT**.

Mme le Maire rappelle qu'il convient de prendre en compte le caractère urgent de l'intervention, les travaux de ventilation doivent être fait dans l'été et la société **Loïc Électricité** nous assure pouvoir ajuster son planning en ce sens.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de SAS Loïc Electricité pour un montant de 4 120,50 € et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus



Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNAIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien,
REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : Cécile TILLY

Marché travaux cantine scolaire

Lot 08 : ALARMES INCENDIE

Madame Charvier donne la parole à Michel Masson, adjoint aux travaux. M. MASSON rappelle que les ERP doivent être conçus pour permettre une évacuation rapide en cas d'incendie et que nous avons des normes à respecter. Les alarmes existantes n'étant pas suffisantes, un devis a été demandé à l'entreprise Chubb, notre prestataire habituel qui serait disponible pour une installation avant la rentrée.

M. MASSON présente le devis de la société CHUBB pour la pose de 4 alarmes type 4 radio à pile (diffusion sonore/lumineux + DM) et de 4 déclencheurs manuels radio type 4 d'un montant de 4 403,23 € HT.

Après discussion et après délibération, le conseil municipal ne valide pas le devis de Chubb et demande une investigation supplémentaire de la part de la commission travaux.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY

Délibération n°2025-07-5/11



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT** Marie-Hélène, **BARNOIN** Amaury, **BARRACHIN** Mireille, **CHARVIER** Josette, **MALLET** Emmanuelle, **MASSON** Michel, **PERA** Sophie, **PINEL** Bénédicte, **TILLY** Cécile

Absents/excusés : **BEAUQUIS** Michel, **MOISE** Bastien,
REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette **CHARVIER**
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : Cécile TILLY

Marché travaux cantine scolaire

Avenant N°1 ICR CONSTRUCTION Travaux d'aménagement intérieur (LOT 01 -LOT 02- LOT 03 - LOT 04)

Madame le Maire rappelle qu'une cloison va être montée entre le sas d'entrée et la cuisine. Il a été demandé à ce que la porte coupe-feu permette la surveillance des allers et venues depuis l'intérieur et par conséquent l'ajout d'un oculus, soit un surcoût de 300 € HT au décompte initial des travaux d'aménagement intérieur.

Montant initial : 68 900 € HT

Nouveau montant : 69 200 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Confirme l'ajout d'un oculus
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 300 € HT.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY

Délibération n°2025-07-6/11



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT** Marie-Hélène,
BARNOIN Amaury, **BARRACHIN** Mireille,
CHARVIER Josette, **MALLET** Emmanuelle,
MASSON Michel, **PERA** Sophie, **PINEL** Bénédicte,
TILLY Cécile

Absents/excusés : **BEAUQUIS** Michel, **MOISE**
Bastien,
REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette
CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Secrétaire de séance : **Cécile TILLY**

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Travaux cantine scolaire : Autorisation de travaux (AT)

Madame le maire explique que les travaux de la cuisine doivent être accompagnés d'une Autorisation de Travaux pour valider la sécurité et l'accessibilité de cet ERP (Etablissement Recevant du Public). Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer et signer une AT au nom et pour le compte de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer et signer l'AT obligatoire pour les travaux de la cantine scolaire

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY



Délibération n°2025-07-7/11

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 074-217402544-20250623-DEL2025_07_7-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile**

Absents/excusés : **BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien,**
REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : **Cécile TILLY**

Travaux d'aménagement du Crêt et terrain multisports : ajustement des devis

Le conseil municipal par délibération du 4 juin 2024 avait octroyé les travaux d'aménagement du Crêt et du terrain multisports à l'entreprise Patrick TP. Les devis proposés à cette date ont été remis à jour et ont été modifiés comme suit :

	MONTANT HT	
	2024	2025
Travaux d'aménagement zone détente et de loisirs « le Crêt »	19 142 .19 €	19 797.03 €
Travaux d'aménagement d'un terrain multisports	50 391 .93 €	52 983.10 €

Mme Bénédicte Pinel précise que la réalisation des travaux est programmée pour l'automne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis pour les travaux d'aménagement de la zone détente et de loisirs « Le Crêt » d'un montant de **19 797. 03 € HT.**
- **Valide** le devis pour les travaux d'aménagement d'un terrain multisports d'un montant de **52 983 .10 €.**
- **Autorise Madame le Maire à signer les nouveaux devis actualisés pour l'aménagement du Crêt.**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire
Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance
Cécile TILLY

Délibération n°2025-07-8/11



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien, REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : Cécile TILLY

Carrefour de Muret : Convention Commune-Département

Mme Le Maire explique qu'une convention d'autorisation de voirie et d'entretien entre la commune de Saint-Sylvestre et le département de la Haute-Savoie a été établie dans le cadre des travaux relatifs à la sécurisation du carrefour de Muret entre les RD 38 (PR 4.450 à 4.715) et RD 138 (PR 2.135 à 2.247 Commune de Saint-Sylvestre. Madame le Maire précise que la commune était jusqu'à maintenant en attente de cette convention qui n'avait pas encore été signée par le Président du Conseil Départemental.

Mme le Maire explique que la présente convention a pour objet de :

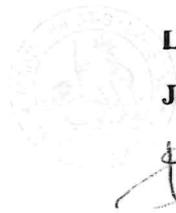
- ✓ Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement,
- ✓ Déterminer le maître d'ouvrage,
- ✓ Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service,

Entre le Département et la Commune.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire signer la convention telle que présentée et qui sera annexée à la présente délibération.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus



Le Maire
Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance
Cécile TILLY



Délibération n°2025-07-9/11

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 074-217402544-20250623-DEL2025_07_9-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile**

Absents/excusés : **BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien, REYMOND Régis** a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSÉDOU Marie

Secrétaire de séance : **Cécile TILLY**

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Modification des règlements périscolaires

Madame le Maire fait part aux membres du conseil des propositions de la commission affaires scolaires et périscolaires portant modifications des règlements de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année 2025/2026.

Les principales modifications sont liées au changement d'horaires de l'école et au passage en livraison de repas.

Après lecture des règlements de la cantine et de la garderie, les membres du conseil valident, à l'unanimité, les règlements du périscolaire qui seront annexés à la présente délibération.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY



Délibération n°2025-07-10/11

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 074-217402544-20250623-DEL2025_07_10-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien,
REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : Cécile TILLY

Modification temps de travail des agents et tableau des emplois

Le maire expose aux membres du conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'agent d'entretien ayant pour activité annexe la surveillance pendant le temps de cantine, afin de prendre en compte la modification des horaires scolaires à la rentrée 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

- de porter, à compter du 1^{er} septembre 2025, de 17.97/35^{ème} à 18.76/35^{ème} le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent d'entretien ayant pour activité annexe la surveillance pendant le temps de cantine.

- De modifier le tableau des emplois

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY

Délibération n°2025-07-11/11



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 23 du mois de juin à vingt heures, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, TILLY Cécile**

Absents/excusés : **BEAUQUIS Michel, MOISE Bastien,**
REYMOND Régis a donné pouvoir à Josette CHARVIER
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	16/06/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : **Cécile TILLY**

Tarifs location préau jusqu'au vacances d'automne

Mme le Maire expose que par délibération prise le 20 mai 2025 le conseil municipal avait fixé le montant de la location du préau à 50 €, pour les mois de juillet et août 2025 durant la période des travaux.

La salle sera louée sous réserve de bonne fin de travaux et la location du préau sera à prolonger pendant la période de transition. (Mise en route de la cantine).

Après délibération, le conseil municipal décide de prolonger la location du préau pour la somme de 50 € jusqu' 30 septembre 2025.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Cécile TILLY